

[Accréditation de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés en vue de la délivrance de diplômes nationaux](#) [1]

**Accréditation de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

Arrêté du 12 février 2020

*Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* - N° 7 du 1<sup>er</sup> octobre 2020

À compter de l'année universitaire 2020-2021, l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés est accrédité en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

[Consulter l'arrêté \(Bulletin officiel spécial de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/accr%C3%A9ditation-de-linstitut-national-sup%C3%A9rieur-de-formation-et-de-recherche-pour-l%C3%A9ducation>

[2] [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=153511&cbo=1](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=153511&cbo=1)